

Infos. Village Villeparois

SOMMAIRE

Mot du Maire

Conseil municipal du 16 novembre

- Contrat groupe d'assurance statutaire 2017/2020
- Décision modificative n°2 Budget Communal
- Décision modificative n°3 Budget Communal et Décision modificative n°2 Budget Eau
- Dons et legs au profit de la commune
- Renouvellement des membres du bureau de l'AFR
- Tarifs 2017
- Primes de fin d'année

Infos diverses

- Inscriptions listes électorales
- Autorisation sortie du territoire

Association « Mon Village »

- Soirées organisées
- Prochaines manifestations

Page de jeux



Mairie : 7 rue de Prételon

70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Mardi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Tel : 03 84 75 29 28 ou

07 85 52 93 73

e-mail :

mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site internet

<http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Quelques informations pour accompagner ce bulletin municipal, pour vous parler de l'association « Mon Village ».

En effet, avec beaucoup d'énergie et de courage pour animer notre village cette association permet de créer des liens entre les habitants. Elle est nécessaire pour que tous, petits et grands puissent se rencontrer et participer à des activités diverses.

Le bureau de l'association souhaite s'étoffer et fait appel à des volontaires pour renforcer cette équipe. Alors merci d'avance à ceux qui se proposeront au cours de l'assemblée générale prévue fin janvier 2017.

Une enquête publique en vue de l'établissement du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Vesoul-Frotey aura lieu du lundi 28 novembre au mardi 13 décembre 2016. Le dossier est visible à la mairie du village.

La fin de l'année 2016 approche, les sapins seront installés prochainement.

Bien cordialement et bonne lecture.

Le Maire
Bruno MICHEL



Infos. Village Villeparois

Conseil municipal du 16 novembre

DELIBERATION N°26 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017/2020

Le rapport du *Maire* étant entendu,
Les membres du *conseil municipal*, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident** d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS selon les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 01 janvier 2017 en capitalisation
- Tranche ferme : collectivités et établissement de 20 agents et de moins de 20 agents CNRACL :

* **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés :**

- *Risques garantis :*

* Décès,

* Accident de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique)

* Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)

* Maternité, paternité, adoption

* Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- *Conditions :* **Taux de 7,85 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

* **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés et agents non titulaires de droit public**

:

- *Risques garantis :*

* Accident de travail

* Maladies professionnelles

* Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

- *Conditions :* **Taux de 1,10 %** avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Autorisent le Maire à signer tous les documents, certificats d'adhésion et convention résultant du contrat groupe.

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°27 : Décision modificative n°2 Budget Communal

Par manque de crédits au compte 1641 pour le remboursement du capital des emprunts, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

- Dépense d'investissement compte 1641 : + 824€
- Dépense d'investissement compte 2315 : - 824€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

Infos. Village Villeparois

DELIBERATION N°28 : Décision modificative n°3 Budget Communal et Décision modificative n°2 Budget Eau

Par insuffisance de crédits, la commune doit verser une subvention du budget communal de 1365 € au budget eau :

- Recette de fonctionnement compte 7718 : + 1365 €
- Dépense de fonctionnement compte 657364 : + 1365 €

En ce qui concerne le budget eau, il convient d'abonder en recette de fonctionnement le compte 74 pour 1365 € et en dépense de fonctionnement le compte 6061 pour la même somme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°29 : Dons et legs au profit de la commune

Afin de percevoir d'éventuels dons et legs au profit de la commune de Villeparois, il est nécessaire qu'une délibération soit prise en ce sens par le conseil municipal.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité de percevoir les dons et legs au profit de la commune.

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°30 : Association Foncière de remembrement de Villeparois Renouvellement des membres du bureau

Rapporteur : Le Maire

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de Villeparois désigné par arrêté est arrivé à échéance. Les membres du bureau actuel ont émis le vœu de poursuivre l'activité de cette association foncière, estimant que l'entretien des chemins et fossés, réalisé au moment du dernier remembrement était indispensable. Par ailleurs, le bureau de l'association se réunit régulièrement et assure une gestion satisfaisante des comptes. La forme actuelle de l'association sera donc maintenue.

Sur proposition du président, M Jean BERSOT, la chambre d'agriculture a désigné trois membres :

- Madame Claudine BRUGGER
- Monsieur Alain BERSOT
- Monsieur Pierre MASSON

Il revient au conseil municipal de désigner trois autres membres.

En accord avec le bureau actuel et les intéressés, je vous propose de renouveler les mandats de :

- Monsieur Pascal FRERE
- Monsieur Jean BERSOT
- Monsieur Jean-François MILLOT

Je vous rappelle que les membres du bureau sont désignés par la chambre d'agriculture et par le conseil municipal pour une durée de six ans.

Votre décision sera suivie de la mise en place du nouveau bureau, de l'élection des président, vice président et secrétaire.

Infos. Village Villeparois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger au bureau de l'association foncière de Villeparois :

- Monsieur Jean BERSOT propriétaire, demeurant à Villeparois
- Monsieur Pascal FRERE propriétaire, demeurant à Villeparois
- Monsieur Jean-François MILLOT propriétaire, demeurant à Coulevon

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°31 : Ajustement des tarifs des services applicables en 2017

	2016	2017
<i>Concessions de cimetière</i>		
30 ans	50.00 €	50.00 €
50 ans	70,00 €	70.00 €
Perpétuelle	80,00 €	80,00 €
Location salle communale		
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €
Affouage		
Prix du stère de bois	6.00€	6,00€
Rappel Taxe d'aménagement votée le 13/11/2014		
Toutes catégories sauf abris de jardin de – 20 m2	2.80%	2.80%

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°32 : PRIMES DE FIN D'ANNEE

La municipalité attribue chaque année une prime à l'ensemble de ses agents sur la base de 50 heures de travail calculée sur le salaire de décembre de notre adjoint technique.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime forfaitaire de 100 € à l'agent communal contractuel.

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

Dans un deuxième temps, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de 502.19 € à l'agent communal technique titulaire.

Décision : Exprimées 11 Abstention 4 Contre 3 Pour 4

Infos. Village Villeparois

Infos diverses

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Il est rappelé que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2016, des formulaires sont à la disposition des habitants à la mairie. Vous devrez fournir les copies d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie à partir du 15 janvier 2017. Pensez-y pour les voyages scolaires de vos enfants.

Association « Mon Village »

2 SOIRÉES SYMPATHIQUES ONT ÉTÉ ORGANISÉES :

Le samedi 5 novembre autour d'un concours du meilleur cuisinier et du plus gros potiron. Plus de 15 recettes ont été proposé au jury. Ce fut très difficile de choisir surtout au niveau des soupes.

Le vendredi 18 novembre autour de jeux de cartes et d'un verre de beaujolais. Soirée très conviviale.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

- La bibliothèque, le 3 décembre 2016 de 10h00 à 12h00.
- Fête de Noël le Samedi 3 décembre 2016, avec spectacle de magie, goûter et arrivée du Père Noël.
- Assemblée générale de l'association « Mon Village » le vendredi 20 janvier 2017.

La Présidente
Nathalie BAGUET

Infos. Village Villeparois

Page de jeux

AIDE L'ÉTOILE À RETROUVER SA PLACE SUR LE SAPIN.

TROUVE TOUS LES MOTS DE LA LISTE QUI SONT CACHÉS DANS LA GRILLE. ENSUITE AVEC LES LETTRES RESTANTES COMPOSE LE MOT CACHÉ !

ANIMATION	FAMILLES	LUTIN	SAPIN
BAS	FEU	MUSIQUE	UN
BÛCHE	FUN	NEIGE	
CERF	JEUX	NOEL	
CADEAUX	JOIE	PÈRE	
DANSER	ILLUMINER	PRÉPARATIFS	
DINDE	LUGE	RIRE	
ÉTOILE	LUMIÈRE	ROI	

REPONSE:

TROUVE LES DEUX CHAPEAUX IDENTIQUES!

P	E	R	E	C	A	D	E	A	U	X
R	T	C	E	R	F	C	J	E	U	X
E	O	R	O	I	A	D	J	O	I	E
P	I	L	L	U	M	I	N	E	R	A
A	L	L	U	T	I	N	E	I	G	E
R	E	U	F	A	L	D	T	N	R	M
A	B	G	E	U	L	E	E	O	I	U
T	A	E	U	N	E	L	L	E	R	S
I	S	D	A	N	S	E	R	L	E	I
F	U	N	L	U	M	I	E	R	E	Q
S	A	P	I	N	B	U	C	H	E	U
A	N	I	M	A	T	I	O	N	O	E

SUDOKU

#1

	2	1	
4			2
2		4	

#2

	2	4	
	2		2
2			
	1	2	

#3

2		1	
	2		4
		4	
	2	2	1

#4

2		4	
			2
2			
	1		

REPNSES: MOTS-CACHES: CASTELLO

2	1	2	2
2	2	2	2
2	2	2	2
2	2	2	2